

tront de supporter les frais supplémentaires de production.

Nous nous sommes réjouis, de ce côté-ci de la Chambre, de la déclaration du ministre selon laquelle les Japonais allaient reprendre en décembre leurs achats de blé et songeaient à leurs besoins pour janvier et février. Cependant, je signale que le marché japonais nous appartient depuis longtemps et que nos ventes de blé y ont été considérablement réduites lorsque les États-Unis ont baissé leur prix, c'est-à-dire après l'expiration de l'Accord international sur le blé. Ce blé américain ayant été vendu, les ventes des agriculteurs canadiens cette année ne compenseront certes pas leurs pertes.

• (9.20 p.m.)

Cette réduction met en lumière un fait très évident. Les gouvernements des pays producteurs de blé, y compris le gouvernement canadien, ont commis une grave erreur de jugement en permettant que l'Accord international sur le blé expire avant la fin de la présente année-récolte. Le gouvernement n'a jamais raconté l'histoire de ces négociations. N'a-t-il pas, comme le chien avec son os, lâché la proie pour l'ombre? N'aurait-il pas été bon de proroger l'ancien accord jusqu'à la rectification du nouveau par les gouvernements signataires? Quelle que soit la cause de cette expiration, ne nous dissimulons pas que, temporairement, nous sommes aculés à un marché d'acheteurs. Il serait bon peut-être de souligner que cette situation n'est que temporaire. La sécheresse a été telle cette année, dans les régions productrices de blé, comme l'Australie et le Canada, que l'offre pourrait bien être différente sur les marchés, l'an prochain. Le gouvernement serait bien avisé d'éviter une guerre des prix et de faire valoir aux autres pays producteurs que des prix de famine ne modifient en rien les besoins mondiaux en blé. Si un pays vend du blé à un prix inférieur à son prix de revient, un autre pays vendra une quantité moindre de son propre blé.

Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas nous efforcer de vendre autant de boisseaux de blé que possible. Le ministre devrait prendre une part plus active aux négociations, surtout à celles qui ont lieu avec nos clients traditionnels, qui ont appris, au long des années, à respecter l'excellence de notre système de classement et des qualités de panification de notre blé. Qu'il me soit permis de lui conseiller de faire la connaissance des marchands de blé du monde, afin

de pouvoir lui aussi, à l'instar d'un ancien ministre du gouvernement conservateur, vendre du blé.

Les ventes de blé, ces dernières années, ont contribué largement à notre prospérité nationale. Elles ont joué un rôle important dans notre balance des paiements avec les autres pays. Le gouvernement, en particulier le ministre des Finances lorsqu'il était ministre du Commerce, a incité nos agriculteurs à accroître leurs emblavures. Le gouvernement a des obligations envers ceux qui ont suivi ce conseil; il se doit de les aider à tenir les engagements qu'ils ont pris pendant la présente campagne agricole. J'espère qu'il fera promptement honneur à ses obligations.

Même si nous disposons d'un excédent, ce n'est pas une raison pour que le gouvernement s'enfouisse la tête dans le sable et lève les bras au ciel; c'est tout un exploit, de s'enfouir la tête dans le sable et de lever les bras au ciel, mais le gouvernement l'a déjà fait. Le cabinet doit faire preuve de plus de dynamisme dans la vente du blé. Il doit tenter de persuader les autres pays que puisqu'il ne se consomme que tant de blé chaque année, il vaudrait mieux que les marchés traditionnels voient aux besoins coutumiers. Une telle démarche n'est que raisonnable, et j'espère que le ministre l'entreprendra bientôt.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) est présent. C'est dommage que le ministre du Commerce n'ait pas été ici ce soir pour entendre les remarques du député de Battle River-Camrose (M. Smallwood) et du représentant de Lisgar (M. Muir).

La plupart des députés des Prairies ne prétendent pas que le gouvernement n'a pas à affronter des problèmes particuliers cette année à l'égard des exportations de blé. Une difficulté supplémentaire se pose au gouvernement, du fait que les contrats de vente stipulent certaines classes de blé. Heureusement, notre blé est d'une qualité supérieure à la moyenne; c'est le cas, certes, au Manitoba. Dans ma circonscription, qui se trouve à la limite est de la région productrice de blé, la plupart des fermes, pour la première fois en 20 ans, ont donné du blé de qualité n° 1 et 2.

En réponse aux attaques légitimes du député de Bow-River (M. Woolliams), mon chef, à la fin de septembre, le ministre a annoncé que le blé serait subventionné jusqu'à concurrence de \$1.95½ le boisseau de blé n° 1 du Nord, à la tête des Lacs. Nous y voyons l'élaboration d'un principe important. Les successeurs du présent gouvernement